

Règlement du Parrainage

Article 1 : Mise en Place du Parrainage

Le dispositif de parrainage débute le 1^{er} janvier 2020. Nous pouvons modifier ou arrêter ce programme sans affecter les droits des parrains et filleuls en cours de parrainage.

Article 2 : Conditions pour Être Parrain

Le parrainage est réservé aux adultes majeurs. Il est interdit au parrain de :

- parrainer une personne ou entreprise dans les soins de santé ou d'esthétique.
- parrainer des inconnus sans leur consentement préalable.
- être un employé de Skincllinik.

Article 3 : Conditions pour Être Filleul

Le filleul doit être un nouveau client souhaitant utiliser nos services. Les employés de ne peuvent pas être filleuls.

Article 4 : Validité du Parrainage

Le parrainage devient effectif et donne droit à une réduction de 50 € lorsque le filleul dépense plus de 300 € en soins. Le parrain reçoit aussi une réduction de 50 € sur ses soins futurs, également conditionnée à une dépense de plus de 300 €.

- L'auto-parrainage est interdit.
- Le parrainage n'est pas rétroactif.

Article 5 : Soins Éligibles au Parrainage

Les soins esthétiques et non médicaux sont éligibles pour le parrainage.

Article 6 : Réductions et Validité

Les réductions de 50 € pour le parrain et le filleul sont appliquées lorsque le filleul effectue un paiement de plus de 300 €.

- Les réductions sont valables 6 mois et sont non cumulables.
- Les réductions ne sont pas échangeables contre de l'argent ou des chèques.